

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	Groupe des Spécialistes et Passionnés de Baobabs de Madagascar (GSPBM)
Intitulé du projet	«Mener une étude ethnobotanique de <i>Adansonia grandidieri</i> en vue d'établir un système de conservation durable de l'espèce dans et autour de l'Aire Protégée Mangoky-Ankazoabo»
Numéro de subvention	053/18/BIOO
Date du rapport	02 Mai 2021

Hotspot CEPF : Madagascar et îles de l'océan indien (MAD IO)

Orientation stratégique : direction stratégique 3.2 : « Encourager les échanges et partenariats entre organisations de la société civile pour renforcer les capacités en matière de techniques, de capacités organisationnelles, de gestion et de recherche de financement »

Montant de la subvention : 14 634 500 Ariary

Dates du projet : Octobre 2018-Mars 2021

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

Non applicable.

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

Les résultats globaux du projet sont les suivants :

- Disponibilité de données ethnobotanique et socio-économique des villages Ambiky et Antsakoabe (Mangoky)
- Disponibilité des potentialités en fruits, graines et écorces des populations d'*A. grandidieri* d'Anasosa, Antsakoabe, Ambiky

- Population locale informée et sensibilisée sur les valeurs biologiques et économiques des baobabs
- Population locale intégrée dans la formulation du plan d'action pour la gestion durable des baobabs
- Plan d'action pour la gestion durable d'*Adansonia grandidieri* établi pour la région Atsimo Andrefana (Etant donné que toute la population de l'espèce est concentrée à Mangoky-Morombe-Andavadoaka pour la région Atsimo Andrefana)

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
A.grandidieri contribue au développement durable de la région Atsimo Andrefana si les plans d'actions sont suivis	(1) Le commerce de fruits du baobab suivant l'avis de commerce non préjudiciable (ACNP) peut être un levier pour l'économie régionale (2) Les écosystèmes à baobab ont un fort potentiel touristique et peut contribuer significativement au développement économique de cette région
A.grandidieri mieux conservé après l'application des mesures inscrites dans le plan d'action	Des systèmes de conservation adaptée aux menaces et contextes locaux est inscrite dans le plan d'action. Ces systèmes consistent à maintenir la viabilité des baobabs

- b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
A.grandidieri de la région Atsimo Andrefana bénéficie d'un système de conservation adapté à la fois au fonctionnement biologique de l'espèce et aux contextes socioculturels et économique de sa zone d'insertion.	Le plan d'action recouvre la feuille de route à suivre pour la conservation et l'exploitation durable des produits de baobabs
Les personnes locales sensibilisées et intégrées dans la mise en place des plans d'action	La population locale est consciente des bénéfices écologique et économique de la présence des baobabs dans leur entourage. Ce qui peut les inciter à le conserver pour la durabilité des ressources (et de ces avantages)

A. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

Malgré la participation active des acteurs régionales pour la formulation des plans d'action, la plus grande difficulté est l'absence de financement adéquat pour leur mise en œuvre. La recherche de partenariats et de financements doit être effectuée au préalable. Par ailleurs, la population locale devrait aussi être appuyée s'il l'on veut qu'elle participe à la mise en œuvre des mesures (ce qui est primordiale pour la réussite des activités). Sans cela, ses plans d'action resteront sur le papier.

B. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Non

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

C. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivision #	Description	Résultats pour le livrable
1	faisabilité de l'exploitation des fruits, graines et écorces d'A. grandidieri de Mangoky complétées			Données socio-économique et ethnobotanique disponible sur l'utilisation des ressources naturelles
				Base de données sur la production des fruits, graines et écorces de baobabs disponibles
3	Consultation, information et sensibilisation sur les programmes de conservation et de gestion durable de l'espèce			Population locale sensibilisée et informée sur la valeur biologique et socio-économique des baobabs
4	Concertation, sur les orientations et alternatives de			Système de gestion durable des baobabs établi en concertation avec les parties prenantes

	conservation adéquates			
--	---------------------------	--	--	--

D. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.

Les méthodes utilisées pour atteindre ses résultats ont été :

- Des enquêtes ménages auprès de la population ;
- Le comptage de fruits et de graines des populations de baobabs échantillonnées dans la zone d'intervention ;
- La réalisation d'une sensibilisation de masse (affiches) ainsi que d'une réunion d'information et consultations du publique (en salle) ;
- La réalisation d'un atelier de restitution des résultats du projet et d'un travail de groupe pour la formulation du plan d'action

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

E. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation

Pour la réussite d'une concertation avec les acteurs régionaux, il était important de faire parrainer l'atelier par une entité gouvernementale qui a déjà sa notoriété à savoir la DREDD et Région Atsimo Andrefana.

Pour la planification des activités, il est important de tenir compte des procédures de déblocage de fond dès la conception du projet. Ceci pourrait éviter de demandes des avenants pour un rallongement du projet. Dans notre cas, certaines activités qui avaient des contraintes calendaires (période de fructification des baobabs) ont également dû être rapportées l'année suivante. Par ailleurs, la situation sanitaire a rallongé le projet de manière imprévisible ; à cause de cela quelques personnels présents au début du projet n'étaient plus disponibles.

Pérennité/Réplication

- F. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.**

Sauvegardes

Le projet a permis de collecter plusieurs informations pour la conservation et l'exploitation durable des baobabs. Il est possible de répliquer le projet sur les autres espèces de baobabs qui ne bénéficient pas encore de stratégie de conservation. C'est un travail qui a déjà été initié au cours du congrès international sur les baobabs en 2019 mais qui ne bénéficie pas encore de financement.

- G. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.**

Non applicable, le projet est soft et n'a pas déclenché de sauvegardes sociales et environnementales

Financement supplémentaire

- H. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.**

- a. Total du financement supplémentaire (en USD)**

Non applicable, le projet n'a pas bénéficié de co-financement pour la mise en œuvre de ce projet

- b. Type de financement**

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes : Non applicable

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques

**Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*

- C *Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

- I. **Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF**

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

- J. **Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.**

Non applicable

Indicateur	Description narrative

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

- K. **Gestion des Zones clés pour la biodiversité**

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veuillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques

durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP
MDG-85 : Complexe NAP Mangoky-Ankazoabo	426 146 ha	Complexe NAP Mangoky Ihotry est protégée; Mangoky Ankazoabo est non délimitée et non protégée (nombre d'ha exact non connue)

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

L. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Le projet n'était pas destiné à créer ou étendre une aire protégée. Nous avons travaillé sur une partie de l'AP Complexe Mangoky Ihotry géré par Asity Madagasikara

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de*

l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

** Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.*

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

M. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
Mangoky Ankazoabo	426 146 ha (CMI)	Entre -22.1667 et -22.6333 sud	Entre 43.5833 et 43.8333 est	Mise en place de plan d'action pour l'exploitation

Complexe Mangoky Ihotry (CMI)				durable des baobabs

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéficiaires susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Formés sur la biologie de baobabs et leur conservation ; consultés sur la stratégie de conservation

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
33	17

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Non applicable, le projet concernait seulement des études, enquêtes et sensibilisation au niveau local

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*

** Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires			
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Ambiky	X												X	X				
Antsakoabe	X												X	X				

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude	Longitude
Fokontany Ambiky	-21.8775	43.8864
Fokontany Antsakoabe	-22.0992	43.6835

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

Non applicable

N°	Champ d'application (marquer avec un x)	Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)
----	---	--

	Nom de la loi, politique ou réglementation	Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux	
1																				
2																				
...																				

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

Non applicable

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				
3				

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

Non applicable, le projet a été basé sur des études et collecte de données

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

Non applicable

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période e (MM/AA)
1			
2			
3			

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

Non applicable : bien que le plan d'action établi incite à des pratiques respectueuses de l'environnement par les opérateurs privés exploitant les fruits de baobabs, son application n'était pas prévu dans le cadre du projet

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1		
2		
...		

22. Réseaux & Partenariats

Veillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/parteneriat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1		Asity Madagasikara	2019	oui	Madagascar	Partie prenante dans le projet
2						
...						

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

N. Nom : RASOAMANANA Elysée

O. Organisation : GSPBM

P. Adresse de correspondance : Lot II F 3 Bis B Antsahameva Andraisoro

Q. Numéro de téléphone : 033 42 569 71

R. Adresse e-mail : elyseenoro@yahoo.fr